L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 91, Rue Chartres.

Journal quotidien..........$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine......$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 8 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE ETRANGERE.

Il y a longtems que nous n'avons jeté les yeux sur les affaires de l'ancien monde, et cependant elles valent la peine d'attirer notre attention, malgré la phrase sacramentelle dont nous saluons assez volontiers les nouvelles, si elles ne nous apportent pas le récit de quelque belliqueuse manifestation, de quelque sanglante émeute ou au moins de quelque belle discussion parlementaire. Rien de bien important, rien de bien décisif ne s'est révélé dans ces derniers tems, cela est vrai; et cependant il y a eu dans la situation générale, des revirements dont il faut tenir compte, malgré la lenteur et le calme avec lequel ils s'opèrent: car ils ne sauraient être sans influence sur l'avenir. La France prétend être rentrée dans le concert européen par la convention du 13 juillet et Mehemet Ali se trouve appelé par la volonté même du Sultan à faire rentrer sous la domination de la Porte, non seulement les villes Saintes, mais encore la Syrie. Voilà les deux faits qui, dans ces derniers tems, nous semblent avoir dominé la politique européenne.

Nous avons déjà nettement exprimé notre opinion sur la valeur réelle de la convention du 13 juillet, à laquelle le gouvernement français attache la plus haute importance et qui n'est réellement, d'après l'énergique expression d'un journal anglais, qu'un simple chiffon de papier. Le gouvernement français s'abuse; de bonne foi, nous le croyons; mais il s'abuse: la France n'a pas gagné la moindre chose en signant ce protocole plus illusoire encore que ceux que rédige d'ordinaire la diplomatie.

"La convention, dit un journal français, déclare que les détroits resteront fermés aux navires de guerre de toutes les puissances "aussi longtemps que la Porte Ottomane jouira de la paix." Or cette clause donne à la Russie l'avantage de ce qu'elle dit et le bénéfice de ce qu'elle ne dit pas. Il est clair en effet que l'interdiction du passage, tant que la Turquie jouit de la paix, dispense la Russie de veiller à la sureté de ses provinces méridionales et lui laisse la libre disposition de ses forces qu'elle peut concentrer à l'Occident pour continuer à peser sur l'Europe de tout son poids. Mais il n'est pas moins évident que la Porte retient le droit d'appeler, en cas de guerre, à son secours les vaisseaux et les armées d'une puissance alliée et que la Russie pourrait encore une fois, sur la demande du sultan, envoyer une flotte à la pointe du serail, afin de préserver l'Empire des entreprises de quelque pacha révolté. Les tentatives de ce genre ne sauraient manquer dans un empire qui s'écroule et l'état de guerre pour lequel la convention du 13 juillet n'a rien stipulé, fournira assez de prétextes à l'invasion Russe dans les contrées que les Czars n'ont cessé de convoiter depuis Pierre le Grand.

"On le voit, la convention du 13 juillet, cet acte diplomatique dont nos journaux conservateurs font honneur à la politique conservatrice de M. de Metternich, ne conserve que les usurpations de la Russie. Il est juste de reconnaître qu'en obligeant, plus expressément, si l'on veut, la Porte à fermer les Dardanelles aux adversaires du Czar, le nouveau traité interdit le Bosphore aux vaisseaux Russes et intéresse l'honneur des puissances Européennes à faire respecter cette prohibition. Par là l'Angleterre obtient à son tour une garantie telle quelle contre l'ambition de la Russie. Mais à quelle condition cette garantie est elle écrite dans le traité? N'enchaîne-t-il pas, au profit et pour la convenance des deux puissances rivales, de la Russie et de la Grande Bretagne, les mouvements de la France, de la Prusse, de l'Autriche et de tous les Etats qui voudront y accéder?

Encore une fois le traité du 13 juillet ne nous donne rien et nous ôte beaucoup. Depuis que la Russie assiège les deux rivages de la mer noire et que l'Angleterre s'est rendue prépondérante dans la Méditerranée, nous n'avons plus qu'un intérêt; c'est de contribuer à écarter les Russes de Constantinople; la neutralité des détroits nous importe peu, et le sort de Constantinople ne nous touche que par le contre coup que le gouvernement de l'Egypte peut en recevoir. Les points que règle la convention du 13 juillet, sont donc la matière d'un débat personnel entre l'Angleterre et la Russie; ils n'ont plus rien d'Européen. En signant ce traité nous avons fait comme les assistants que l'on appelle par politesse à apposer leurs noms au dessous de la signature des conjoints dans un contrat de mariage, et nous avons signé, n'ayant rien pourtant à gagner à l'union des deux cabinets de Londres et de St. Pétersbourg."

Cette appréciation que nous citons avec plaisir et pour le fonds et pour la forme, met fort bien en relief le rôle secondaire, pour ne pas dire plus, que le gouvernement français a joué dans "cette œuvre de la diplomatie européenne qui n'a pu être menée à terme qu'après un enfantement laborieux de six mois." La France est rentrée sans condition, sans garantie, dans le concert européen; on s'est contenté, pour arriver à ce but, d'extraire un article du traité de Londres pour qu'elle y apposât sa signature et qu'elle confirmât ainsi tout ce qui s'était accompli sous l'empire d'un traité dirigé spécialement contre elle. La France, comme l'a dit M. Thiers, "est rentrée dans le concert européen pour faire les affaires de ses adversaires; elle y est rentrée par un acte vain, vain sous tous les rapports, un seul excepté, celui de l'engagement pris." La France est un peu plus impuissante, après la signature de la convention du 13 juillet, qu'elle ne l'était avant. C'est-là un résultat incontestable.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	18	sur lesquelles	12	de fièvre jaune
Sorties	13	"	10	"
Décès	15	"	12	"
Patients à l'hôpital	322.			

BUREAU DE SANTE.

Pendant les vingt quatre heures qui ont expiré hier à midi, il y a eu, trente trois inhumations dont 23 de fièvre jaune, ainsi qu'il résulte des rapports suivants des divers cimetières:

Potter's Field	26	dont	19	fièvre jaune,
Catholique,	4		1	do
Cypress Grove,	2		2	do
St. Patrick,	1		1	do
	33		23	

M. Tyler avait déjà reçu l'approbation de M. Van Buren pour ses vetos; maintenant il reçoit l'approbation du général Jackson. Cela ne pouvait être autrement. Jackson et Van Buren approuvent la conduite de Tyler relativement au bill de la Banque: preuve incontestable qu'il a fait acte de locofocoisme. Le Président paraît avoir été vivement affecté de la censure de ses amis politiques; mais il devrait regretter plus vivement encore l'approbation de ses ennemis.

Il a été volé une somme de Soixante quatorze mille piastres à la Banque du Comté de Herkimer, N. Y. Le 25 septembre dans l'après midi, après la clôture de la Banque un commis de la banque demanda au caissier les clefs des bureaux, sous prétexte qu'une personne bien connue avait besoin de retirer quelques checks déposés à la Banque; ayant ainsi obtenu les clefs, le commis, de concert avec deux autres qui étaient du complot, parvint à soustraire soixante quatorze mille piastres et s'échappa immédiatement. On est à sa poursuite.

ARRIVEE D'INDIENS.

—Les Indiens Séminoles dont les noms suivent sont venus à bord du steamer Ohio Vally, sous la garde du capitaine Thornton, ils se rendent à Tampa Bay, Ex-fa-la-co ou Alligator, Wox-el-E-Mathle, Chos-ya-ho-la, La-ta-lox-co, Tow hee, Cleehad-jo. Ce dernier interprète juré.

☞ Nous devons à la politesse de MM. les commis des steamers Ohio Vally et Augusta des journaux de St. Louis et Vicksburg.

Mille remercîments à ces messieurs.

INTERIEUR.
VERMONT.

On lit dans le "St. Albans' Messenger":

"Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'une odieuse violation de territoire vient d'être commise. Douze sujets de la reine Victoria sont venus à deux milles et demi en deçà de la ligne, dans la ville de Alburgh, y ont arrêté de force le colonel Grogan, l'ont garrotté et emmené prisonnier à Montréal.

Le "N. Y. Commercial Advertiser" du 27, dit que Grogan est un réfugié canadien qui demeurait paisiblement à Alburgh, depuis deux ou trois ans, qu'il a été enlevé de force par un parti de dragons du Canada et mis en prison à Montréal. Grogan est, à ce qu'il paraît, citoyen né des Etats-Unis, mais il a longtemps habité le Canada; il prit part aux derniers troubles et revint aux Etats-Unis après leur suppression. Il ajoute qu'il n'est pas bien sur que la maison dans laquelle Grogan a été arrêté soit sur le territoire des Etats Unis.

La banque Commerciale de New-York a été obligée de suspendre ses opérations sur l'ordre des commissaires. On croit qu'il n'y aura rien à perdre sur les billets mais que la Banque a prêté des sommes beaucoup trop considérables aux personnes attachées à la direction.

Les whigs du second district congressionnel de la Pensylvanie ont choisi pour leur candidat M. J. R. Ingersoll.

Etat sanitaire de Vicksburg—L'épidémie règne toujours à Vicksburg avec la même intensité.

SINISTRE—Le steamer U. S. Mail, parti de St. Louis pour la Nouvelle Orléans, le 24 du mois dernier avec un chargement de farine, tabac, etc., en voulant éviter d'attirer à "Hat Island" s'est heurté contre un chicot et a sombré en six heures de tems.

On n'a pu sauver qu'une légère partie de la cargaison et les meubles.

Ce steamer était assuré pour $7500.

Nous traduisons ce qui suit du *Philadelphia National Gazette* du 27:

"Le Prince de Joinville est arrivé de New-York cet après midi et a été parfaitement bien accueilli par nos concitoyens.

"Les résolutions suivantes ont été adoptées ce matin par les Conseils spécialement convoqués à l'effet de prendre des mesures convenables pour offrir l'hospitalité de la ville à cet étranger distingué, Louis-Philippe et toute sa famille sont remarquablement courtois et attentionnés pour les Américains qui visitent la capitale de la France et nous devons saisir cette occasion pour exprimer au fils de ce monarque l'estime que nous lui portons.

Extrait des minutes du Conseil.

"Résolu qu'un joint committee de trois membres de chaque Conseil soit nommé pour agir de concert avec le maire et offrir l'hospitalité de la ville à S. A. R. le Prince de Joinville et pour savoir à quelle heure il pourra recevoir la visite des Conseils en corps.

"Le comité se compose de MM. Gilpin, Chandler, Rolland, Breck, C. Hand et Norris.

Le navire Olympia, du Havre, est arrivé à Charleston dans la matinée du 30 septembre, juste à temps pour éviter l'action de la nouvelle loi sur les douanes.

Un meeting tory tenu à Philadelphie ayant désigné le général Cass pour candidat à la présidence et le lui ayant annoncé, le général a répondu qu'il préférerait n'être pas nommé, mais que si cependant il était désigné par une convention, il accepterait. Le parti voudrait-il déserter M. Van Buren?

A la suite d'un examen préparatoire M. Cold a été renvoyé devant la Cour Criminelle. Les preuves contre lui sont accablantes.

Journaux de New-York.

EXTERIEUR.
JAMAIQUE.

Nous avons reçu par voie de New-York des nouvelles de la Jamaïque. Il paraît que la fièvre jaune y a fait des ravages incroyables, plus considérables disent les journaux même de Kingston qu'ils ne l'avaient été pendant les quinze dernières années. Les nouveaux régiments ont été horriblement traités et la mortalité parmi les personnes non acclimatées a été vraiment effrayante.

NOUVELLE GRENADE.

On trouve dans les journaux de New-York du 27 septembre quelques nouvelles de cette partie de l'Amérique du Sud jusqu'au 10 du même mois.

Il paraît d'après les extraits de journaux qui ont passé sous nos yeux, que les troupes du gouvernement parviennent graduellement à comprimer les mouvements révolutionnaires qui avaient compromis la tranquillité publique après avoir pacifié l'intérieur, ces troupes s'approchaient des côtes. Carmona, un des chefs révolutionnaires qui avait mis le siège devant Carthagène avait été obligé de battre en retraite par suite de l'approche des forces du gouvernement aux ordres de Collazes. Il résulte d'une proclamation du gouverneur Nicolas Prieto que Rio Hacha ainsi que la province du même nom sont rentrés sous l'obéissance du pouvoir central. Un journal de Carthagène "El Eco" recommande la réunion des trois provinces de Nouvelle Grenade, de Venezuela et de l'Equateur au moyen d'une sorte de fédération.

Correspondance du "Commercial Advertiser."
Guayaquil, 24 mai 1841.

"Nous avons un arrivage de Callao confirmant que la révolution a été étouffée à Arequipa. Mais Gamarra n'en aura pas plutôt comprimé une dans le Sud qu'il en éclatera une dans le Nord. Par exemple il y a environ trois semaines qu'un parti de Péruviens émigrans pénétrèrent pour tenter la fortune et prirent Puira et Payta sans opposition, puis proclamèrent Santa Cruz Le gouvernement de Gamarra est si despotique et si oppressif que le peuple accepterait avec plaisir un changement quel qu'il soit.

"Nous avons appris par la dernière malle de Quito que la province de Pasto s'est prononcée en faveur de l'Equateur et que Obando marchait sur Bogota. Cette république est parfaitement tranquille, tandis que le Pérou et la Nouvelle Grenade sont dans l'anarchie et la confusion.

"Notre gouverneur Rocafuerte est actif et intelligent—Les généraux Santa Cruz Cerdona, Rivaguero et beaucoup d'autres sont ici; Orbegoso est à Monte-Cristi."

La goëlette des Etats-Unis Shark, capitaine Bigelow, vient de faire voile pour Callao.

VARIÉTÉS.

LA PENSION DE MM. LES CAPITAINES.
(*Voir l'Abeille des* 4, 5, 6 *et* 7)

Le soir la petite salle de spectacle des Tuileries offrait à mes yeux un tableau d'une vérité et d'une richesse incomparables. L'impératrice étant à Vienne, l'empereur occupait seul une grande loge située en face de la scène. Derrière lui se trouvait debout le grand-maréchal, le major-général de la garde, les aides-de-camp de service, les aides-de-camp et les pages. Dans les loges de côté les plus rapprochées de celle de Napoléon, se trouvaient les princes et les princesses de la famille impériale. A droite de la scène était la loge des ambassadeurs; à gauche et en face celle des ministres français. Les autres loges étaient occupées par les dames de la cour resplendissantes de fleurs et de diamans.

Les femmes des maréchaux, des sénateurs, des membres du corps diplomatique, des ministres, des hauts fonctionnaires, etc., y faisaient assaut de grâce, de jeunesse, de beauté et de parure. Le parterre était rempli de généraux et de grands officiers de la maison civile et militaire de l'empereur. Quant aux secondes loges et au cintre, toutes les places étaient occupées par des personnes qui, comme moi, avaient obtenu des billets. Les huissiers du palais faisaient l'office de contrôleurs. MM. les pages faisaient les fonctions d'ouvreuses. Pendant les entr'actes, qui furent très courts, des valets de pied, en grande livrée, circulèrent partout, distribuant avec profusion des glaces, des gâteaux et du punch.

Dès le commencement du spectacle, qui avait été pour moi la chose la plus indifférente, une femme, jeune encore, avait attiré toute mon attention. Sa ressemblance avec Eulalie, avec la veuve de mon ami Saint-Laurent, veux-je dire, m'avait intrigué. Quoique cette dame me parût avoir pris de l'embonpoint, je ne pouvais douter que ce fût elle. Je m'adressai à mon voisin de droite, que je jugeai être un chambellan de LL. MM. à son habit brodé d'argent.

— Cette dame, lui dis-je n'est-ce pas la baronne de Saint-Laurent?

— Non, monsieur, c'est la duchesse de Gatziano.

— Ah! je croyais cette dame veuve d'un officier-général que j'ai beaucoup connu autrefois.

— Elle a été veuve en effet; mais elle s'est remariée l'année dernière avec le duc de Gatziano, ministre plénipotentiaire du royaume d'Italie.

J'étais assis à l'entrée du parterre, où je m'étais placé en qualité d'officier amputé; je sortis pendant l'entr'acte pour prendre l'air. Je rencontrai dans le couloir l'obligeant ami qui le matin m'avait donné le billet. Il me demanda si je n'avais pas déjà fait quelques bonnes rencontres relativement à ma pétition.

— Oui, lui dis-je, mais il y a trop long-temps que j'ai perdu de vue cette personne; je n'oserai m'adresser à elle.

— Qu'importe! ne soyez pas si scrupuleux. D'un jour à l'autre un ordre de l'empereur peut la renvoyer à son corps.

— C'est une duchesse!

— Vraiment! laquelle donc?

— La duchesse de Gatziano, veuve d'un ancien ami le général Saint-Laurent, dont je vous parlais ce matin.

— C'est l'empereur qui l'a mariée en secondes noces à l'île d'Elbe. Je me charge de vous présenter. Après le spectacle, trouvez-vous dans le salon d'attente qui précède le grand vestibule. La duchesse est très riche, très obligeante; elle a grand crédit. Avez-vous votre placet.

— Il est dans ma poche.

— Très bien! Au revoir.

Le spectacle achevé, je suivis la duchesse de Gatziano, qui arrivée dans le salon d'attente, s'assit auprès de quelques femmes en attendant qu'on vînt lui annoncer sa voiture; mon protecteur me conduisit en face d'Eulalie et lui dit:

—Madame la duchesse me permettra-t-elle de lui ramener un réfractaire?

Je saluai avec la grâce d'un homme qui n'a qu'une jambe. Eulalie m'accueillit avec bienveillance. Je lui remis mon placet; elle s'en chargea en m'assurant qu'elle me recevrait avec plaisir le lendemain matin.

Rentré chez moi, je réfléchis à ce qui venait de m'arriver, et je me rappelai alors les prédictions du magicien de Tivoli, qui se trouvaient réalisées à la lettre. Tout cela me préoccupa tellement que toute la nuit je ne rêvai que magicien, apparitions, boulet de canon, duchesse et diableries.

Le lendemain, je me présente à l'hôtel de la duchesse de Gatziano, faubourg Saint-Honoré. Elle me reçut dans un négligé à la mode du temps: des pantoufles de tricot de soie, un peignoir de cachemire blanc qui dissimulait sa taille, devenue un peu forte, et un petit voile d'Angleterre posé en marmotte sur sa tête blonde. Elle s'excusa avec une spirituelle coquetterie de ce qu'elle n'avait pas encore trouvé le temps de se faire ôter ses papillottes par sa femme de chambre.

—Je vous reçois en ami, ajouta-t-elle avec un sourire bienveillant—Puis elle regretta beaucoup que le duc, son mari, fût absent [l'empereur l'avait chargé d'une mission], parce qu'elle aurait été charmée de me présenter à lui. Je l'écoutais avec ravissement; mais malgré le respect que son titre et sa position devaient naturellement m'inspirer, je l'interrompis tout à coup au milieu d'une phrase par un éclat de rire inextinguible qui dut lui paraître très inconvenant. Je venais de lire distinctement sur une de ses papillottes ma signature, et sur l'autre ces mots: Monseigneur... de votre excell.... plus de cœur, ma supplique avait été employée....

Il me fallut cependant expliquer cet excès de gaîté; je le fis avec franchise. Eulalie rougit un peu; mais comme elle avait de l'esprit, elle en rit avec moi. Ses papillottes lui rappelèrent ainsi que la veille je lui avais remis un placet à la sortie du spectacle de la cour. J'aurais longtemps cherché une transition pour l'en faire souvenir, si en arrivant j'eusse été assez malheureux pour la trouver coiffée.

Il est une chose surtout que je ne trouvai ni l'occasion ni la volonté de lui rappeler: c'est l'ancienne amitié qui m'unissait à son premier mari. De son côté, Eulalie ne me parla pas plus de Saint-Laurent que s'il n'eût jamais existé.

Bref, huit jours ne s'étaient pas écoulés après ma visite que j'avais obtenu du ministre, je ne sais comment, l'emploi que je désirais.

A cet endroit de son récit, mon ancien camarade fit une pose et me présenta un porte-cigares.

—J'espère, lui dis-je en allumant celui que j'avais accepté, que vous êtes enfin croire aux prédestinés!

—Moi? dit-il en chargeant une vieille pipe d'écume de mer, au contraire, j'y crois moins que jamais. Je ne vous ai pas encore tout dit.

—Il me semble que vous venez de me donner la morale: cette rencontre à la cour avec la veuve de Saint-Laurent devenue duchesse, la place obtenue par sa protection....

—Vous n'y êtes pas, la véritable morale la voici, je ne vous ai pas dit que le général Daumesnil, alors gouverneur de Vincennes, peut-être à cause de l'espèce de conformité qui existait entre nous, veufs l'un et l'autre de la même jambe. Je vins le voir. Dans notre conversation, il fut question de Saint-Laurent qu'il avait beaucoup connu lorsqu'il faisait partie de l'état-major de l'Empereur.

A ces mots, Daumesnil me regarda d'un air ironique.

—Que me dites-vous là, mon cher? Il est très heureux, au contraire, qu'il ait rencontré un boulet sur son chemin, car autrement savez-vous où il serait allé tôt ou tard?... aux galères.

—Je ne vous comprend pas, général!

—Croyez vous que l'Empereur fut un homme à se laisser mystifier impunément comme l'a fait Saint-Laurent, tout brave et excellent officier qu'il était? Et cependant, si quelqu'un a été comblé de faveurs, c'est lui. Vit-on jamais dans l'armée un avancement plus rapide? Ce serait scandaleux, si ce n'était bouffon. Que voulez-vous? l'empereur n'en fait jamais d'autres lorsqu'il s'engoue d'un individu.

—Mais, mon général, répliquai-je, l'avancement de Saint-Laurent n'eut d'autre cause, dit-on, que les avertissemens qu'il donna à l'empereur, d'après les révélations qui lui avaient été faites par Joseph II. J'ai ouï dire à des personnages haut placés dans la confiance de sa majesté que Napoléon avait voulu récompenser dans la personne de Saint-Laurent celui qui l'avait averti du danger qu'il courait à Schœnbrunn avant que Strasps tentât de l'assassiner; celui peut être qui, le premier, lui inspira l'idée d'épouser Marie Louise; celui enfin qui lui avait prédit la naissance du roi de Rome.

—Laissez-moi donc, mon cher! interrompit brusquement Daumesnil en haussant les épaules; et vous avez pu croire à de semblables sornettes, vous?

—Mais....oui, mon général, et je n'ai pas été le seul.

—Je ne vous dirai qu'un mot, reprit-il: ces révélations, ces apparitions, tout cela, dis je, n'a jamais existé que dans la tête folle de Saint-Laurent.

—Cependant, mon général, répliquai je froidement, j'étais du nombre de ceux qui le conduisirent au château de Neuwied-dell, où il passa la nuit. J'étais présent, le lendemain matin, lorsqu'il revint nous faire le récit de son entrevue avec l'ancien monarque autrichien: je le sais bien peut être.

—D'accord! mais ce que vous ne savez pas, c'est qu'avant de s'endormir dans ce chateau, comme il le fit fort tranquillement et sans être dérangé par personne, il but la bouteille entière de rhum qu'il avait apportée avec lui; il se grisa, et rêva tout ce qu'il vous débita depuis ainsi qu'à l'empereur.

—Serait-il possible! m'écriai-je.

—C'est l'exacte vérité, reprit il en riant de mon étonnement. Parbleu! je dois le savoir, puisqu'il me l'avoua avant de mourir, et quand cette idée d'avoir pu tromper l'empereur sans le vouloir, car avant il avait été de bonne foi, attristait encore ses derniers momens. Soit amour-propre, soit crainte, il n'avait jamais osé démentir la fable enfantée par son cerveau dans un moment d'hallucination.

—Et l'empereur a su la vérité?

—Je lui en parlais avant son départ pour l'île d'Elbe, il se contenta de me répondre froidement.

—C'est possible; mais Saint-Laurent a bien deviné. Toutes ses prévisions ont été justifiées par l'événement.

Puis il a changé subitement de conversation.

—Voilà, mon cher ami, ce que le général Daumesnil m'a dit à moi, en 1815, ajouta ne terminant mon vieux camarade tout en secouant sur le coin de la table les cendres de sa pipe d'écume de mer. A ces mots je lui tendis la main en signe de remercîment et je m'apprêtai à prendre congé de lui.

—Revenez me voir avant votre départ, me dit-il encore, je vous en raconterai bien d'autres.

Je lui promis; mais un ordre du ministre de la guerre m'ayant obligé de retourner à mon régiment avant l'expiration de mon congé, je ne retournai plus à Vincennes.

—Ce n'était pas le seul imposteur que Napoléon eut dans son entourage, dit le commandant Contard, d'un ton prophétique, lorsque le capitaine Villiot eut achevé de parler.

—C'est juste, reprit Saint-Gaudens, en souriant, mais on conviendra que de tous les menteurs auxquels l'empereur eut affaire, ce fut le seul qui lui dit la vérité sans s'en douter.

EMILE MARCO DE ST. HILAIRE.

FIN.

Mr. l'Editeur,

Veuillez vous annoncer Mr. A. D. Crossman, comme candidat pour alderman du premier district de la première municipalité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de Mr. John Davis.

PLUSIEURS VOTANS.

☞ On appèle l'attention du public sur la vente du magasin de nouveautés de Madame Montel, rue Royale, no. 176, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, par Anthony Fernandez encanteur.

DERNIERES DATES

New York........	sept 27	Londres........	sept 4
Boston..........	sept 25	Liverpool.......	sept 3
Philadelphie....	sept 28	Paris...........	sept 4
Washington......	sept 28	Havre...........	sept
Baltimore.......	sept 28	Bordeaux........	aout 27
Charleston......	oct 1	Madrid..........	aout 26
Vera-Cruz.......	sept 22	Cadix...........	aout 22
Tampico.........	aout 26	Havane..........	sept 23
Mexico..........	aout 26	Houston.........	sept 16

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Trenton, Brown, New York, J W Stanton
Goel. Metale, Lewis, Pensacole, T C Twichell
Hornet, Winslow, Mobile, J H Ashbridge

ARRIVES.

Bateau de remorque Claiborne, Martin, des Passes, ayant à sa remorque les barques Bashaw et Ludwig, et le brick Tennessee.

Bateau de remorque Tennessee, Wyder, des Passes, avec le brick Industrie.

Barque Bashaw, Green, de Boston.
Barque Ludwig, Lammond, de Thomaston.
Brick Tennessee, Bois, de la Havane.
Brick Industrie, Marteburg, de Malaga.
Goelette Neptune, Louis, de la côte, avec un chargement de 40 boucauts de sucre.
Goelette Vengeance, de la côte, avec un chargement de 28 boucauts de sucre.
Steamer Amaranth, O'Conner, de St. Louis.
Steamer Bunker Hill, Glover, de O and tout.
Steamer Glaucus, Field, de St. Louis.
Steamer Gossier, Blashford, de Cincinnati.
Steamer Ohio Valley, Haley, de St. Louis.
" Ro. Harrison, de St. Louis
" Augusta, Fanston, de Vicksburg.
" Clipper, Laurent, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Le steamer Ol ster a quitté Cincinnati le 26; il y avait alors 4 pieds d'eau dans l'Ohio.

Arrivé à Boston de ce port, 26 sept. brick Lime Rock.

A Philadelphie, pour ce port, 26 sept. nav. Champion, Brown, nav. Earwick, Harding, nav. Huron, Payne, barque Iris, Merrimar; brick J. Paterson, Greene.

ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS DE LA NLLE. ORLEANS.

Le 8 octobre 1841.

Les directeurs de cette institution sont priés de se trouver à l'assemblée trimestrielle qui aura lieu au local de la Compagnie d'incendie du Mississipi, lundi prochain, 11 du courant, à sept heures.

Par ordre.

8 oct. THOMAS LAGAN, Secrétaire.

SAUVE-GARDE AUX VOYAGEURS ET PROPRIETAIRES.

Pistolets de poche tournant et s'armant seuls.—Ce pistolet peut être tiré six fois avec la vitesse de la pensée; il s'arme, tourne et fait feu en tirant seulement la détente, et peut se tirer immédiatement en sortant de la poche. Il n'est pas plus gros que les pistolets de poche ordinaires et ne pèse que treize onces. Cette arme n'est pas aussi susceptible de se déranger que les pistolets communs.

On invite les amateurs à venir visiter ces instrumens, persuadé que leur supériorité sera un titre suffisant pour en assurer la vente.

Les voyageurs, propriétaires, capitaines et habitants trouveront ce pistolet indispensable. Les personnes de tout sexe pourront le tirer sans danger et ainsi défendre leur vie contre l'attaque de plusieurs personnes.

A vendre en gros et en détail par

HYDE & GOODRICH,
Agents des manufacturiers.
8 oct. rue de Chartres.

A LOUER—Le dessus de la maison no. 73, rue du Canal, la porte près la banque de Carrollton, très convenable pour tenir une pension. S'adresser à ANDERSON & HAGAN, 81 rue du Canal.

Les meubles tout neufs qui se trouvent dans cette maison seront vendus (si l'on en a besoin, pour payer le loyer de cette maison. 8 oct

A LOUER—Trois magasins, Nos. 96, 98 et 30, rue Gravier; trois autres, Nos. 78, 84 et 84, rue Tchoupitoulas, traversant l'ilet jusqu'aux rues Commerce et Foucher.

Aussi: une maison de résidence particulière, à trois étages, No. 118, rue Julie. S'adresser à

8 octobre PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

A LOUER—Le beau et vaste magasin à quatre étages, rue Julie No. 79, entre celles des Magasins et Tchoupitoulas, convenable à déposer des denrées de l'Ouest. On le louera à un bon locataire à bas prix et à termes. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 8 oct 24, Douane

CAFE—300 sacs de la Havane, à vendre par J. LANDIS & co.

SAVON—50 caisses savon, jaune de l'ouest, à vendre par J. LANDIS & co.

FARINE—200 barils farine superfine reçus par le navire Ghester, à vendre par J. LANDIS & co.

RHUM—75 tierçons du Nord, à vendre par J. LANDIS & co.

CHANGE SUR PHILADELPHIE—Traites à vue et à 60 jours, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 36, rue St. Louis.

WHISKEY—100 barils rectifié marque Pullan, à vendre par J. VAIRIRIN & Co.

A VOINE—363 sacs en débarquement du steamer Ohio Valley, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

SAINDOUX—1600 barils et tierçons, qualité, en bon ordre d'embarquement à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

LARD—30 barriques jambons enveloppés; 30 de épaules; 30 de jambons; 30 boucauts plats côtes fumés de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

JAMBONS pour famille—300 barils en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

BŒUF et Porc—100 barils mess; 40 do mess prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

SUCRE—50 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

TOILE, Corde et Ficelle d'Emballage—500 pièces de Kentucky, 500 rouleaux Kentucky et Missouri; 50 paquets ficelle, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

HARENGS—200 caisses écaillés de la Magdeleine en débarquement du navire Hope, de Boston, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

BARILS vides—325 barils vides pour mélasse, en débarquement du navire Hope de Boston, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

MARCHANDISES diverses—84 balles cardes; 117 caisses tabac manufacturé, 4 lbs do., 29 caisses prunes, 3 caisses [illegible], en débarquement du navire Vicksburg de New-York à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

POISSONS—300 caisses morue fraîche et 400 de harengs à vendre par W. C. THOMPKINS & Co., 40, rue Gravier.

CHAUX de Thomaston—600 barils chaux fraîche, de première, actuellement en débarquement, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

BRIQUES à feu—2,000 anglaises, 20,000 de Baltimore, à vendre par GEO. BEDFORD & BECK, 24, rue Douane.

MACHINES doubles à égrainer le maïs—[illegible] Les habitants sont [illegible] No. 7, rue du Canal, une porte de la rue des Magasins.

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE, No 7, rue du Canal.

Récemment reçu par les derniers arrivages de N. York, Philadelphie et Baltimore, un assortiment de graines fraîches. Les capitaines sont particulièrement invités à venir les examiner, au No. 7, rue du Canal, une porte de la rue des Magasins.

SANGSUES.

Un grand approvisionnement de Sangsues de première qualité, à vendre en gros et en détail, à très bas prix, par A. A. PEYCHAUD, 8 oct 123, rue Royale.

En débarquement du navire Vicksburg, de New York, un grand assortiment de drogues, etc, parmi lesquelles se trouvent ce qui suit:

Véritable bois du Brésil, en bailles
Bois de Campêche, do
Curcuma, do
Noix de Galle, do
Couperose verte, do
Gomme arabique, do
Orge perlée, do
Séné d'Alexandrie, do
Vitriol bleu, en baillots
Luharge, do
Blanc de plomb (céruse), do
Rouge de (bitumen), do
Racine d'Iris, do
do de gingembre et poudre, do
Gomme laque orange, do
Baume de Copahu pur, dame-jeanne
Sparadrap, en boites de fer blanc
Gomme arabique pure, do
Suc de réglisse raffiné, do
Cubèbe en poudre, do
Charpie patentée; do
Brosses à dents anglaises,
Livrets d'or et d'argent
Veilleuses allemandes, etc. etc.

8 oct A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

AMANDES douces—300 caisses et 16 barils, à vendre par J. ROCKET & Co. 8 oct 2, rue des Magasins.

THE—200 caisses impérial et poudre à canon, de 13 livres, en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 8 oct 40, Gravier.

MORUE—300 caisses nouvelles, en débarquement de la barque Bashaw et à vendre par W. C. TOMPKINS & co 8 oct 40 rue Gravier.

INDIENNES blanches (cotonnade) en une grande quantité de nouveaux dessins, d'automne et d'hiver, en débarquement des navires Condor, à vendre par WM. HENRY FULLER, 8 oct 78, Vieille Levée.

HUILE de Baleine et d'éléphant—600 gallons huile d'hiver épurée, et 400 gallons huile d'éléphant marin, à vendre par THAYER & CUSHING, 8 oct 34, rue Gravier.

CAFE et cassonade—[illegible] sacs café de la Havane, 16 balles cassonade, à vendre par J. ROBERT & Co. 8 oct 2 rue des Magasins.

AVIS.

DETENU à la geôle de St Jean-Baptiste, le vieux nègre nommé MANUEL, disant appartenir à M. Francisque du Bayou Lafourche. Ce nègre est africain.

Aussi le jeune mulâtre nommé LOUIS se disant appartenir à M. Seguin de la Nouvelle-Orléans. Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean-Baptiste, 7 octobre 1841. [illegible] LUMINAIS, Shérif.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil municipal No. [illegible] date du 4 octobre courant et en vertu des dispositions [illegible] les sections 18 et 19 de la loi de la Législature approuvée le 3 avril 1832 "pour régler l'ouverture, la clôture et l'administration des rues et places publiques de la ville de la Nouvelle Orléans et des faubourgs [illegible] dans les limites de la dite ville", le Conseil de la dite Municipalité [illegible] à l'alignement [illegible] le largeur [illegible] de la rue [illegible]

Nlle. Orléans, le 5 octobre 1841.
7 oct W M. FRERET, Maire.

F. U. GUERINGER & Co. Successeurs de M. BLASCO & CO. Rue de Chartres No. 59,

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages, un très bel assortiment d'habillements confectionnés dans le dernier goût de Paris, savoir: Paletots en drap, casaques et drap pilot, levites, habits, vestes et pantalons, habits à la quaker, gilets de diverses qualités, cravates et foulards de fantaisie, pantalons cassimire, gilets et couleurs assorties, cravates de diverses qualités, bretelles en soie, gants, &c.

Aussi un assortiment de levites et paletots d'enfant, qu'ils vendront à des prix modérés.
7 oct—3

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

SERONT données à la personne qui arrêtera le bateau [illegible] nommé [illegible] que le donneur [illegible]

L. C. GROSJEAN, ancien élève de P. W. Mecke & Co., a transféré son magasin de meubles au No. 33 de la rue de Chartres.

FARINE—300 barils farine superfine, reçus par le steamer West Tennessee, en débarquement, et à vendre par JOHN A. MERRITT & Co. 7 oct 45, rue du Camp

DRAPS FRANCAIS—Assortiment de draps français, à prix modérés, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 oct 25, rue Chartres.

VIN DE CHAMPAGNE—de première qualité, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 oct 25, rue Chartres

MARCHANDISES NOUVELLES, en débarquement du Vicksburg:
Chemises blanches en toile anglaise,
Chemises blanches en coton,
Cols de mousseline et soie,
Caleçons de flanelle,
Paletots, gilets, vestes,
Business coats, &c. &c.
Cols de chemises, à vendre par LOISON & SILVESTRE.

OSNABURGS et Burlaps, en magasin, à vendre par WILLIAM FREEMAN, 7 oct.

FROMAGE—35 caisses en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 7 oct 75, Magasins.

THE Young Hyson—25 caisses en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 7 oct.

LARD—Quelques barriques, à vendre par N. D. CHAMBERLIN.

HUILE—30 barriques huile de lard, à vendre par N. D. CHAMBERLIN.

HUILE douce—100 paniers marque de Felix Oussi, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

BEURRE de Goshen de qualité supérieure, dernier débarqué du navire Nashville, à vendre par CONVERSE & Co. 7 oct.

AMANDES douces à la main, quelques dernières reçues, à vendre par CONVERSE & Co.

BLANC de baleine—30 caisses New Bedford, à vendre par CONVERSE & Co.

PLOMB à giboyer—300 sacs, à vendre par CONVERSE & Co.

PORC M O et P O de qualité supérieure, à vendre par CONVERSE & Co.

HUILE de Castor—Quelques douzaines, à vendre par CONVERSE & Co.

COUPEROSE, alun et indigo, à vendre par CONVERSE & Co.

CLOUS—100 barillets à vendre par CONVERSE & Co.

CAFE de la Havane Rio et Java—100 sacs à vendre par CONVERSE & Co.

SUCRE en pain doublement raffiné de Boston, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

MORUE et harengs en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

SCEAUX peints en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

PELLES—10 douzaines à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

COUPEROSE—30 barils à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

CORDE de Manille en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

MEULES de grosseurs assorties à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

BEURRE et fromage de Goshen en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par TUFTS & HOBART, 7 oct 30 Douane.

SAUMONS en barils en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par TUFTS & HOBART.

SAVON marque Winchester, en débarquement du navire Forrester, à vendre par TUFTS & HOBART.

TOILE d'emballage de l'Inde en magasin et à vendre par J. ALBERT.

EAU DE VIE de Cognac—Trois vieilles et première, 1ère, preuve, d'Oudinot, en pièces et quarts de pièces et barils. Eau de vie de Cognac J. J. Dupuy en demi barriques, à vendre par J. ALBERT, 36 St. Louis.

VERRES A VITRES—Caisses de toutes grandeurs, à vendre à prix réduit par J. ALBERT.

PLOMB de chasse—[illegible] barils, en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par J. ALBERT, 36 St. Louis.

SAINDOUX—100 barillets en débarquement de West Tennessee, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48 Tchoupitoulas.

WHISKEY—50 barils rectifié, de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT.

PLATS Côtes fumés de Cincinnati, en barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT.

SUCRE blanc de la Havane—20 caisses, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 30 Commune.

LANGUES de Buffalo—100 douzaines, en magasin et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.

PLOMB—300 saumons, en magasin et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.

TRAITES sur Londres, New York, Havre et Louisville, à vendre par R. GRONING & Co.

BOTTES, souliers et Brodequins—En débarquement du navire John Holland, à vendre par FROST & Co. 8 Douane.

MARCHANDISES convenables pour le marché, pantalons et habits, chapeaux, à vendre par FROST & Co.

CHAPEAUX—[illegible] cartons de différentes qualités, en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par FROST & Co.

COUVERTURES de laine—[illegible] balles de gros, en débarquement du navire Union, à vendre par FROST & Co.

COUTIL à matelas—[illegible] balles, à vendre par FROST & Co.

INDIENNES—[illegible] caisses blanches, du navire Condor, à vendre par W. M. FROST & Co.

HABILLEMENTS—50 caisses en débarquement du navire Condor, à vendre par W. M. FROST & co.

HUILE de Baleine raffinée—50 barils en débarquement du navire Condor, à vendre par W. M. FROST & co, 10 Vieille Levée.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par JOUTTE, GALLY & Co.

BRIQUES sèches (Delaware) à vendre par les soussignés LAUVE FRERES, No 26 Vieille Levée.

CHAUSSURES [illegible] à vendre par FROST & Co., 8, rue de la Douane.

JEANS de Kentucky, 2 caisses, qualité supérieure, reçues par le navire Nashville, à vendre par L. A. LEVY, Jr. 30 rue de la Douane.

CHEMISES de Toile reçues par le navire Nashville, 25 douzaines [illegible] pour le commerce de détail de la ville, à vendre par L. A. LEVY, Jr.

FOULARDS [illegible], à vendre par L. A. LEVY, Jr. 30 rue de la Douane.

CLOUS de Boston—500 barriques excellente qualité en magasin, à vendre par JOHN A. MERRITT, 45 Camp.

EN débarquement du navire Arkansas et à vendre à des conditions avantageuses—[illegible] balles toile d'emballage de Dundee, [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 70, Camp.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ANDREWS & BROTHERS, ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue du Camp.

ASSOCIATION.

M. Frederick Pierpont [illegible] la direction des affaires du Commission [illegible] de la Nouvelle Orléans, sous la raison de Charles Doane.

Nouvelle Orléans, le 1er octobre 1841. CHARLES DOANE.

EN débarquement du navire Euphrates, venant de Marseille et à vendre par le soussigné:
2 [illegible]
20 [illegible] fruits cristallisés.
AUGUSTE MOLIER, 90, rue St. Louis.

CIGARES—5 caisses en débarquement, à vendre par H A NORCROSS & Co.

CABLE de la Havane à vendre par BLASCO & SIMIDEI, 26, rue de la Commune.

40 BARILS Huile de Tanneurs, à vendre par WM. FROST & co. 10 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et brun, à vendre par CANTIN, DARAIS & Co.

ARDOISES—24,400 Ardoises Comtesse de Bangor No. 2 [illegible] Dernièrement reçues par le navire Fanny de Liverpool, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 104 rue du Camp.

AVANCES—Des avances libérales seront faites par les soussignés sur des consignations de coton et autres marchandises à leurs amis de New-York. WOOD & SIMMONS, 18, rue des Magasins.

TOILE à matelas—10 caisses, à vendre par WM FROST & co. 20 Vieille Levée.

250 CAISSES chaussures, à vendre par WM. FROST & co. 10 Vieille Levée.

POTERIE—[illegible] paniers à vendre à bas prix par WM. HENRY FULLER, 42, Poydras.

TRAITES sur la Havane à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

FARINE fraîche superfine—300 barils de Cincinnati, à vendre par STETSON & AVERY.

TOILE et Corde d'Emballage du Kentucky, des Indes, à vendre par STETSON & AVERY, 33, rue Gravier.

JAMBONS enveloppés convenables pour famille, à vendre par STETSON & AVERY.

60 [illegible] à vendre par STETSON & AVERY.

BEURRE de Goshen en [illegible] à vendre par STETSON & AVERY.

MARCHANDISES MEXICAINES—Quelques balles [illegible] à vendre à bas prix par CHARLES DOANE.

VENTES DE SHERIF.

La Banque du Sud de la Nouvelle-Orléans vs. Pier et Decker.

COUR de District—No. 14,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à encan public, rue Chartres, [illegible] à la Bourse de la [illegible] Un lot de terre [illegible]. Conditions: Comptant.

9 sept—mardi [illegible] Shérif de la Cour de District.

La banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans vs. la succession de L. C. Gardier.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi 8 octobre 1841, à midi,

Six actions du fonds capital de la banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans et des actions de fonds capital de la compagnie du Théâtre d'Orléans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

F. ALLAIN,
27 sept—et 7 oct Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans vs. Robert Hardeck et Achille Aldet.

COUR DE PAROISSE—No 11,[illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—il sera vendu, à la bourse de cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 12 octobre 1841, à midi,

Six actions du fonds capital de la banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.

F. ALLAIN,
8 oct Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Rousseau frères vs. Wm. Holmes.

COUR DE PAROISSE—No. 13041—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan la maison et ses dépendances, située dans la Vieille Levée entre les rues Conti et St. Louis, dans cette ville, vendredi 8 octobre 1841, à 10 heures a. m.

Le contenu du magasin occupé par le défendeur et situé rue de la Vieille Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 81, consistant en [illegible], comestibles, liqueurs, coutellerie, &c. &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.

F. ALLAIN,
6 oct—8 oct Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUARTIER GENERAL,
Nouvelle Orléans, le 30 août 1841.
Ordre Général, No. 13.

Conformément aux lois de l'Etat, la milice sera inspectée par l'adjudant général dans l'ordre suivant:

La 1ère brigade à Donaldsonville, le vendredi 1er octobre.

Le 7e régiment à Napoléonville, le samedi 2 octobre.

Le 8e régiment, à la Chapelle dans la paroisse de St Jacques, sur la rive gauche du fleuve, vendredi 1er octobre.

[illegible] régiment à Plaquemines, le jeudi 7 octobre.

Le [illegible] régiment à West Baton Rouge, le lundi 4 octobre.

Le [illegible] régiment à Baton Rouge, le samedi 9 octobre.

Le [illegible] régiment à Franklin, paroisse Ste. Mary, le mercredi 13 octobre.

Le [illegible] régiment à St Martinville, le vendredi 15 octobre.

Le [illegible] régiment à Vermillionville, le samedi 16 octobre.

Le [illegible] régiment aux Opelousas, le lundi 18 octobre.

Le [illegible] régiment à Marksville, le jeudi 21 octobre.

Le [illegible] régiment à Alexandrie, le samedi 23 octobre.

Le [illegible] régiment à Natchitoches, le mardi 26 octobre.

Le [illegible] régiment à Monroe, Washita le [illegible] novembre.

Le [illegible] régiment à Harrisonburg, le mardi 2 novembre.

Le [illegible] régiment à Pointe Coupée, le [illegible] novembre.

Le [illegible] régiment à St-Francisville, le [illegible].

Le [illegible] régiment, Springvillage, Old Field à West Feliciana, [illegible].

Le [illegible] régiment à Clinton, le mercredi 10 novembre.

Le [illegible] régiment à Greensburg, St Helena, le jeudi 11 novembre.

La légion de la Louisiane et la première brigade seront inspectées dans le mois de décembre.

[illegible]

Par ordre du commandant en chef,
PERSIFOR F. SMITH
Adjudant et Inspecteur Général.

200 CAISSES blanc de baleine, New Bedford en débarquement du navire Condor à vendre par WM FROST & co., 10 Vieille-Levée.

BOTTES, souliers et brodequins—[illegible] caisses en débarquement du navire Nashville à vendre par WM. FROST & co. 10 Vieille Levée.

PARAPLUIES de [illegible]—50 caisses en débarquement du navire Nashville à vendre par WM FROST & co.

HUILE Pastorale—[illegible] du lot, en débarquement de la barque Bashaw à vendre par WM. FROST & co.

EN DEBARQUEMENT du navire Euphrates, de Marseille, [illegible] BERNARD, DUBREUIL & Co.

CUBANO—[illegible] TOOLE & BARRIERE.

TRAITES sur New York à vendre par VAN WICK & co. 11 Bank Place.

CLOUS—200 barils en débarquement du navire John Holland, à vendre par WM HENRY FULLER, 42, Poydras.

FROMAGE—60 barils en débarquement du navire John Holland, à vendre par WM HENRY FULLER, 42 Poydras.

HUILE—40 gallons [illegible] à vendre par WM HENRY FULLER, 42 Poydras.

HUILE [illegible] à vendre par WM HENRY FULLER, 42 Poydras.

300 BARILLETS clous de fer [illegible] en débarquement du navire Condor, à vendre par WM. FROST & co, 10 Vieille Levée.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

ATENCION!!

La Compañia se reunira, el domingo 10 del corriente, a las 4 de la tarde, en casa del capitan, con casaca de paño y pantalon blanco, y armamento completo, para un ejercicio militar, y se recomienda el mayor orden, y puntualidad al cumplimiento de esta orden.

De orden del Capitan,
FRANCISCO SOLER,
Sargento primero.

Nueva Orleans, 7 octubre 1841.

CHASSEURS ST. BERNARD.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain dix du courant, à 7 heures du matin pour se réunir sur la Place Washington, équipement complet, pantalon blanc.

Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous.

Par ordre du capitaine,
8 oct—2 T. LACROIX, maréchal des logis chef.

ECLAIREURS D'ORLEANS, Attention

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 10 du courant et se réunira au lieu ordinaire de ses exercices à 7 heures, précises du matin.

Des communications importantes pour le bien de la compagnie devant être faites, la plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine,
8 oct F. A. AUBERT, serjt. maj.

Bureau de Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1841.

A une assemblée des directeurs de cette institution tenue le 30 du courant, un dividende de 5 pour cent a été déclaré sur les bénéfices des six mois derniers. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux à partir de lundi 4 octobre prochain.

1 oct—10 E. L. TRACY, Secrétaire.

AVIS—Les soussignés ont formé une association sous la raison Chs. C. Sackett & Co. pour la transaction des affaires de commission en général à la Nouvelle Orléans. Nouvelle Orléans, le 1er octobre 1841.

CHS. C. SACKETT, W. ROBERT SACKETT.

Références,
Joseph Lovering, M. W. Thomas—Cincinnati.
MM. Sabrigues Bro & Bonnet—New York.
John Dorrell & Co.—Philadelphie.
Summer Hudson & Co—Boston.
Dirdson & Avery, Bagert & Hawthorn, Joseph Landis & Co.—Nouvelle Orléans.
1 oct—60

BANQUE DES AMELIORATIONS, Nouvelle Orléans, ce 20 sept 1841.

DES propositions cachetées seront reçues par le caissier de cette institution jusqu'au 25 octobre prochain, pour la location de la cité de l'hôtel St. Louis, des salons et dépendances, la salle des bains, ainsi que le magasin au rez de chaussée dans à la rue St. Louis, servant de bureau. La présente location sera faite pour une année à partir du 1er novembre prochain.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du caissier.

Par ordre de la Direction,
29 sept—1 oct L. BERNARD, caissier.

DEMANDE—Les personnes qui auraient des nègres ou négresses à louer [illegible] LAUVE FRERES, 26 V Levée.

BLANC de baleine à vendre par le soussigné en gros et en détail,
300 caisses blanc de baleine, de New Bedford,
100 do chandelles marque Winchester,
[illegible]
100 barils huile à lampes, [illegible]
8 oct S. LATAPIE, 76, Levée.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

J. F. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers navires arrivés de New-York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne, ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.

Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs pratiques et à ceux qui voudront acheter en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
4 octobre

AVIS.

Le consigné prévient le public de ne pas faire crédit à son homme Elisabeth Blakesborough, attendu qu'il ne paiera pas les dettes qu'elle pourra contracter à compter de ce jour.

Nouvelle Orléans, le 6 octobre 1841.
6 oct—3 THOMAS BLAKESBOROUGH.

DON FRANCISCO DE ARRANGOIZ, cónsul mexicano à la Nouvelle-Orléans, à l'honneur d'informer le public que son bureau est situé rue de la Douane No. 148, encoignure Dauphine. 4 oct—3

VIN—Bon en barriques de St. Julien, 60 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par A. LAFDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

PORC—40 barils mess pour [illegible] 6 dito prime do, 20 dito whiskey et rum. A vendre par S. LATAPIE.

SEL gros et fin, actuellement en débarquement du navire Trenton, à vendre par A. GOW, 99, rue Bienville.

SUCRE—70 boucauts sucre de premier choix, dernièrement débarqués et situés en magasin seront vendus à un bas prix par HALL, BEIN & CLAPP, 49, rue Tchoupitoulas.

CAFE de la Havane, à vendre par BLASCO & SIMIDEI, 26 rue de la Douane.

SUCRE blanc et brun—à vendre par BLASCO & SIMIDEI, 26, rue de la Douane.

COURTAGE DE CHANGE.

FRED. FUREY, s'est établi courtier de change du pays et étranger, il se recommande au patronage de ses amis et du commerce en général.

Bureau, No. 22, encoignure des rues Camp et Gravier.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.

M. E. ROBITAILLE, No. 7, rue du Commerce, offre aux fermiers et commerçants de l'ouest, de ses services pour la vente de leurs produits [illegible]

Conditions: Pour les ventes 1 pr. ct., pour les achats 2 [illegible]

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet comprenant des meilleures marques, à vendre par BLASCO & SIMIDEI, 26, Douane.

DRAPS—16 [illegible] en débarquement du navire United States, de Philadelphie, [illegible] à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

ROUES de Voitures—Le soussigné a actuellement en débarquement du navire United States, de Philadelphie, un assortiment de roues pour charrettes, [illegible], à vendre à bas prix par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

TRAITES sur Paris, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St Louis.

A VENDRE.

LE CHALAND appelé Madison, pouvant porter de 70 à 80 tonneaux de fret.

Pour plus d'informations s'adresser à bord du steamboat Telegraph ou à JOHN R. SHAW & co, 34 rue Poydras.

LES soussignés ont besoin de sept ou huit nègres. La préférence sera donnée à ceux habitués aux travaux d'un moulin à scie. S'adresser à HERBAULT FRERES, 76, rue Bienville.

COUTELLERIE—Couteaux et fourchettes de table à manches d'ivoire, canifs, couteaux de bouchers des meilleures fabriques, reçus pour le commerce de détail du navire [illegible] de Liverpool, à vendre par W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

BEAUX fusils—Un bel assortiment en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 48 rue de Chartres.

A vendre par les soussignés—Sacs de 1ère qualité, [illegible] à vendre par LAUVE BROTHERS, 26, Vieille Levée.

GRILLES pour parloirs et chambres avec garde cendres et garde feu, dernièrement reçues, à vendre par W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

SUCRE blanc de la Havane en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARETTES papelitos de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment des meilleures cigares de la Havane en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—6,700 en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

AMANDES—300 caisses et 16 barils, à vendre par J. ROBERT & co.

CAFE et Cassonade—300 sacs café de la Havane et 70 balles cassonade à vendre par J. ROBERT & co.

SATINS, Soieries, etc., etc.—Dernièrement reçus par les navires Talleyrand, Nashville et autres récemment arrivés, satin en [illegible] noir et autres couleurs à la mode; soieries de différentes couleurs et qualités, indiennes couleurs [illegible] à vendre par K. D. HYDE & co, 13 rue de Chartres.

UN jeune homme sachant parler français allemand et anglais désire être employé dans le commerce, désire trouver une place. Il donnera les meilleures recommandations.

S'adresser par lettre à la poste boite No. 194.
7 octobre—3

VINS de choix, madère très vieux, en barriques et en bouteilles, à vendre par CHARLES CLEGG, 11, rue St. Charles.

A VENDRE, par les soussignés, 100 balles couvertures, 400 doz chaussettes coton, 150 doz bas de femme, 10 doz bas pour fillettes, 250 manos colliers, 10 paquets charrette, 60 kilo, [illegible], 4 mille parapluies. BLANCHARD, EMER & Co. 36 Bienville.

JAMBONS enveloppés—2 boucauts de Cincinnati dernièrement reçus, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

SIROP DE SALSEPAREILLE GARANTI PUR.

CET article est chaudement recommandé par les médecins de l'intérieur de la Louisiane par ses vertus dans les maladies syphilitiques, et purifie le sang dans tous les circonstances, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 7 sep 32 rue de la Commune.

TRESOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale de Dégenetais, pharmacien, Chaussée d'Antin, Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, [illegible]

Le dépôt est ouvert à la Nouvelle Orléans, chez M. Morel, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 24 oct

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE [illegible]

POUR MOBILE et tous les ports intermédiaires. Le steamer [illegible], capitaine Little, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à GINN & [illegible], agents.

STEAMER TELEGRAPH.

POUR ST. LOUIS Alton, Quincy et Warsaw—Le steamer bon marcheur et tirant peu d'eau TELEGRAPH, capitaine A. C. Gillson, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JOHN R. SHAW, 6 oct 34, rue Poydras.

Paquebot régulier à vapeur JOHN JAY, capitaine J. Cochran, pour Little Rock, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson, Arkansas, [illegible] WALTON & VICKERY, 20 et 21 Nouvelle Levée.

Les propriétaires du John Jay ont pris des arrangemens pour le remboursement de son fret à bord d'un steamboat tirant peu d'eau dans le cas où [illegible]

POUR NEW YORK.

Le paquebot fin voilier NASHVILLE, capitaine Ch. [illegible] Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, près du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 19, rue du Camp.

POUR MARSEILLE—Pour passage seulement—La barque de 1re classe EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, [illegible] BOUTIN, GALLY & Co, 29, Toulouse.

POUR LA MOBILE ET PENSACOLA—La goëlette bon voilière C. W. BRENEWOOD, capitaine Truer, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 27, rue du Camp.

POUR TAMPICO—La goëlette DORIC, capitaine Rendon, [illegible] F. TIO, rue Ste Anne.

POUR MOBILE—La nouvelle goëlette HORNET, capitaine Winslow [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 27 Camp.

POUR BALTIMORE—Le 10 du courant—La barque MARY, capitaine Myrick, [illegible] G. BEDFORD & BECK.

POUR MATAMOROS—La goëlette bien connue WATCHMAN, capitaine John Murray, [illegible] W. P. VICKERY & Co, 65, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le navire Ligne de paquebots. Le superbe navire A. L. AUBELLIUS, capitaine Bowers, [illegible] JOHN A. MERRITT, 45, rue du Camp.

ON a besoin d'un brick qui pourrait prendre cent mille pieds de bois pour Mobile, [illegible] M A ROBITAILLE, 7, rue du Commerce.

POUR LA HAVANE.

Pour partir positivement samedi prochain, le brick CARIBOU, capt. Gibson, [illegible] JOHN ALEXANDER, rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—La barque JOSEPHINE, [illegible] J D DENEGRE.

POUR NEW YORK—Le navire bon voilier OCMULGEE, capitaine Thomas J. Leavitt, [illegible] JAS. E. WOODRUFF.

POUR MARSEILLE OU CETTE.

Le brick Français bon voilier OLGRIA, capitaine Hartung, [illegible] V. L. GIRARD & co, encoignure Chartres & St Pierre.

POUR TABASCO.

La goëlette ELIZA, capitaine Hansen, [illegible] F. TIO, 56, rue Ste. Anne.

POUR CADIX—Passage seulement—Le beau navire FAMA HABANERA, capitaine Costanos, [illegible]

POUR LIVERPOOL—Le navire américain A 1 QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, [illegible]

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND—La nouvelle goëlette fin voilier DOLPHIN, capitaine Flynn, [illegible] JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière, FARMERS RETURN, capt. A. Waite, [illegible] JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal.

POUR BOSTON.

Le navire paquebot CHS. CARROLL, capitaine Rogers, [illegible] JOHN A. MERRITT, 45, rue du Camp.

MADAME JONI modiste, rue de Chartres, No. 34, encoignure Douane, a reçu [illegible] un grand assortiment de modes et [illegible] des plus récentes.

A LOUER—Le dessus du magasin [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 75, Gravier.

A LOUER—La belle maison [illegible] à quatre étages, [illegible] J. A. L. GARNIER.

A LOUER

Pour entrer en possession immédiatement, plusieurs magasins au-dessus de l'hôtel St. Charles. Pour les conditions, s'adresser à l'Echange Bank. 8 oct.

A LOUER—Deux magasins [illegible] rue de la Victoire près la rue Pontchartrain. Deux maisons confortables à deux étages, [illegible] rue Condé entre les rues du Quartier et de l'Hôpital. [illegible] F. DE LIZARDI & Co. 53 Bienville.

A LOUER

Les deux maisons très convenables et bien éclairées, sises rue Conti entre Rempart et Bourgogne. On pourra en prendre possession de suite. J. ROBERT & co 2 rue des Magasins.

BEAUX FUSILS—Dernièrement reçus par le Fanny de Londres, fusils damassés avec toutes les dernières améliorations, HYDE & GOODRICH, 15 rue de Chartres.

FARINE, &c.—60 barils farine; 100 de seigle, et pure, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, Commune.

TRAITES sur France à vendre par HERBAULT FRERES, 76 Bienville.

PHARMACIE A LAFAYETTE.

NOUVELLEMENT reçu par différens navires un assortiment de drogues et médecines chimiques que l'on vendra à bas prix par ROSCI.

LARD JAMBONS—200 barils qualité supérieure pour famille, à vendre par LAUVE BROTHERS, 26, Vieille Levée.

SANGSUES!!

NOUVELLEMENT reçu un assortiment de Sangsues de 1re qualité, à vendre en gros et en détail à la pharmacie ROSCI, prés du Ferry, ville de Lafayette.

SANGSUES.

RECU par le Rubicon du Havre, un beau lot de sangsues Suédoises et Hongroises, à vendre à un rabais et vingt-cinq cents chaque, à l'officine générale de Quartier No. 46, entre les rues Condé et Vieille Levée.

N. B.—Les malheureux les recevront gratuitement [illegible]

TOILE, CORDE & ficelle d'emballage. Toile d'emballage de Dundee, large épaisse et extra épaisse, de Kentucky des meilleures manufactures, [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 70, rue du Camp.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités, BRIQUES de lac, SABLE, CHAUX du Nord, PIEUX, MERREAINS, &c. &c. à vendre par CHAUCHON & LEROY, Chemin Carondelet, entre St Claude et Tremé.

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUERNARD.

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton.

NOUS avons maintenant un moins nombre [illegible] W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127 Remparts.

BRIQUES—5000 briques à feu anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127 Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.

LES soussignés ont constamment une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, sable, &c. &c.

Ils fournissent des marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à des prix très réduits sur les prix de marché.

W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts.

25,000 PIEDS planches embouvetées, [illegible] W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin, et 127, Remparts.

LES personnes qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chauffage [illegible] W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts.

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL.

AUJOURD'HUI, 8 du courant, [illegible] à l'arcade, [illegible] La cargaison du brick [illegible] venant de Malaga, consistant en: vin, raisins, [illegible], citrons, etc. Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 9 du courant, à 4 heures P. M. sur la Levée, vis-à-vis la rue Conti, au débarquement du steamer Victoria, par ordre du capitaine Isaac Clark, quartier maître de l'armée des Etats Unis, [illegible] Conditions comptant.

CABRIOLET.

PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi prochain à 12 heures, à l'Arcade de Banks, un cabriolet [illegible] Conditions, comptant.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, 6 caisses indiennes françaises, Cotonnade française et américaine, Mousseline de laine, [illegible] d'autres articles.

PAR P. E. TRICOU.

B. Marin contre ses créanciers.

IL sera vendu le mardi 19 octobre 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du [illegible] juin 1841, l'article ci-après décrit abandonné par le dit insolvable à ses créanciers, savoir,

1 lot d'argenterie.
Conditions comptant. 8 oct

PAR J. LAVY.

A QUATRE heures et demie vendredi prochain, 8 du courant, au coin de la rue des Magasins, il sera vendu sans réserve:

25 barriques jambons supérieurs de l'Ouest, garantis sains.

Aussi—4 sacs de cacao, avarié, vendu sous l'inspection des gardiens du port.

PAR L. A. GARIDEL.

VENDREDI 8 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse No. [illegible] 30 balles cotonnade française pour pantalons, indienne noir, [illegible] Conditions à la vente.

PAR A. L. FERNET.

Chevaux.

IL sera vendu samedi neuf du courant à midi à l'encoignure des rues de Chartres et [illegible] 2 beaux Chevaux de cabriolet, [illegible] Conditions, comptant.

PAR J. A. BEARD & Co.

Esclaves de valeur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 9 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves suivants:

GABRIEL, âgé de 16 ans environ, bon barbier et domestique de maison, pleinement garanti, vendu pour aucune faute.

Conditions: Moitié comptant la balance à 6 jours ou à mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

MARIA, âgée de 18 ans, griffonne, d'un bon caractère, bonne domestique de maison, blanchisseuse, et repasseuse, et son enfant âgé de douze mois, pleinement garantis et vendus pour besoin d'argent.

Conditions comptant.

EDMOND, âgé de 21 ans, bon ouvrier pleinement garanti des vices et maladies.

Conditions: 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi différents autres esclaves qui seront annoncés à la vente.

Les actes de vente par devant J. B. Marks notaire public. Plusieurs esclaves de valeur à vendre, s'adresser au bureau, rue de la Commune, no 56. 7 oct

PAR A. FERNANDEZ.

SALLE WASHINGTON.

IL sera vendu, le samedi 16 octobre courant, à 4 heures et demie de l'après midi dans la Salle Washington, rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, le bail à loyer, pour un an, de cette établissement, avec son mobilier et dépendances, sans exception, ainsi que de la petite maison qui vient d'être construite à côté.

L'inventaire du mobilier sera exhibé à la vente mais le tout peut être examiné à loisir, tous les jours, en s'adressant sur les lieux.

Conditions, à la vente.

Vente au magasin.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan vendredi 8 du courant, à l'/2 A. M. au No. 46, rue de la Commune, un assortiment général de meubles, vins, liqueurs, &c. 7 oct.

MEUBLES SPLENDIDES ET A LA MODE.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu mardi 12 octobre, à dix heures précises, à la maison occupée par Lucrèce, [illegible] rue St. Joseph—Les Meubles [illegible]

Superbes rideaux [illegible], armoires, etc.

Aussi, un excellent piano forte.

Conditions:—Toutes les sommes au-dessous de $300 comptant, de $300 à $500 60 jours, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 7 oct

PAR H. S. KYLE.

IL sera vendu vendredi 8 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan, [illegible] rue des Magasins et Gravier.

Un choix de marchandises sèches, avariées ou en partie, consistant principalement en:

[illegible] châles de Prusse, flannels de Saltsbury, bas de soie, noirs et blancs à jours, étoffes [illegible]

Vendus pour le compte de qui il appartiendra—Aussi une caisse [illegible] 1 octobre

Succession de Kuron, Jacques Langlois

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu lundi 18 octobre, à 10 heures à 11 a. m., au magasin d'encan, No. 104, rue de Chartres. En vertu d'un ordre de la Cour de Preuves [illegible] de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Les marchandises et effets mobiliers appartenant à la dite succession.

PAR E. TASTET

IL sera vendu vendredi 8 du courant, à 10 heures, [illegible]
20 caisses pantalons de cotonnade
30 balles cotonnades
Aussi: indiennes, chemises rayées, [illegible] très marchandises de Kip & Brewett [illegible]
Conditions à la vente. 7 oct

A ceux qui veulent commencer un hotel.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mardi 12 du courant à [illegible] heures à la requête de Mde Proctor, [illegible]

Le mobilier [illegible]

Conditions: [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu à l'encan, vendredi prochain 8 du courant à 10 h. a. m., au magasin de Madame Montel, rue Royale, no. 176, divers articles de parfumerie [illegible] Conditions à la vente. 6 oct

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 16 oct 1841, à midi, dans les magasins faisant partie de l'hôtel St. Louis le bail de chaque magasin, pour un an, à partir du 1er novembre 1841, au 1er novembre 1842, savoir:
1 magasin situé rue St. Louis
4 do do rue Royale
4 do do rue Chartres dont 4 à 4 étages

Conditions: l'acquéreur sera tenu de faire ses billets payables tous les mois et endossés à la satisfaction de la direction de la Banque des Améliorations. Les baux seront passés par devant A. Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs. Aucune boutique ne restaurant ne sera tenu aucun des dits magasins et dépendances. 30 sept

PAR P. E. TRICOU.

Succession de Iphigénie Castillon.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 25 septembre 1841, il sera vendu le lundi 18 octobre 1841 à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession Iphigénie Castillon, [illegible]

Un lot de terre situé rue Royale, no. 371, entre les rues du Quartier et Hôpital, mesurant, [illegible] ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions: [illegible]

LA NOUVELLE LOI SUR LES DROITS ET DRAWBACKS.

IMPRIMEE sur un côté d'une feuille de papier à lettre, à la librairie de A. Morel, rue Royale, et à celle de V. H. [illegible] rue de Chartres. Prix un escalin. 20 sep

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.

Nouvelle-Orléans, 28 septembre 1841.

LES actionnaires sont prévenus qu'à une réunion de la direction qui eu lieu hier, il a été déclaré un dividende de 5 pour cent sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires, [illegible]

Le dit dividende ne sera payé que sur la présentation des certificats d'actions, qui seront échangés contre de nouveaux certificats d'actions autorisés par l'acte de la Compagnie par la Législature [illegible]

Par ordre de la Direction
28 sept D. F. GUEX, Secrétaire.

BAZARD PARISIEN

NORMANDIN FRERES, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très bel assortiment de chapeaux de la dernière forme, qu'ils donneront à des prix très modérés.

Plusieurs colis de parfumerie, crème de Paris, pommade, eau de Cologne, extraits de fleurs, savons de lavande et autres, &c. 21 sept

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, Louisville et Cincinnati à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 53 Bienville.

CAFE—Les soussignés offrent à vendre 300 sacs café de Rio pour être au [illegible] F. DE LIZARDI & Co. 53 Bienville.

TOILE et corde d'emballage—Les soussignés ont en mains et offrent à vendre un bon assortiment de toile d'emballage du Kentucky et des Indes et diverses cordes du Nord, de Bombay, du Kentucky et du Missouri, [illegible] à des conditions raisonnables. F. DE LIZARDI & Co. 53 Bienville.

MARCHANDISES sèches convenables pour le marché des Mexicains—Les soussignés ont dernièrement reçu [illegible]

[illegible]

F. DE LIZARDI & Co. 53 Bienville.

[illegible]

SANGUS & DECELOS, [illegible] Louis

[illegible] première qualité, [illegible] du Havre, à vendre par SAUVE & FROIS, [illegible]